



SYNDICAT DE LA COMMUNICATION

Section vaudoise Poste
Groupe des retraités

p.a. Michel Gigon, président
ch. de Mauperrey 2
1038 Bercher



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château. 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 8 FEV. 2011

Scanné le _____

11 - PET - 066

PETITION au Grand Conseil du Canton de Vaud.

Modification de la Loi sur les impôts directs cantonaux

Depuis plusieurs années, les primes des assurances maladie ne cessent d'augmenter. Elles grèvent les budgets et déséquilibrent particulièrement ceux des retraités.

La loi fiscale ne tient nullement compte de ce phénomène puisqu'elle continue de n'autoriser qu'une déduction maximale de 2000.- francs par contribuable, respectivement 4000.- francs par couple sur la déclaration d'impôts. Or, le montant réel des primes avoisine les 5000.- francs, respectivement 10000.- francs.

Les soussignés, réunis en Assemblée Générale à Lausanne le 27 janvier 2011, demandent expressément au Grand Conseil du Canton de Vaud de modifier la dite loi (LI) à son article 37, lettre g, afin de doubler au minimum la déduction admise.

Lausanne, le 27 janvier 2011.

Michel Gigon, président

La présente pétition est accompagnée des 202 signatures des participants à l'AG.